



# LAISSEZ-PASSER.FR

Collectif  
POUR UNE LIBRE  
CIRCULATION  
sur l'Esplanade  
de Chessy

## STOP AUX CONTRÔLES DES SACS !

### FLASH INFO N°8

NOVEMBRE 2016

Bonjour à toutes et à tous,

**C'est reparti !** Après une longue procédure contradictoire préparatoire, le Conseil d'État peut enfin examiner le contentieux de l'Esplanade François Truffaut depuis ce vendredi 04 novembre 2016.

Nous rappelons que le litige oppose d'un côté les valeuropéens (élus et riverains), et de l'autre, Disneyland et EPAFRANCE qui a vendu le domaine public au parc d'attraction.

Dans ce cadre, le Conseil d'État doit se prononcer sur le recours demandé par Disneyland contre l'annulation de la décision d'EPAFRANCE de vendre des parcelles situées sur le territoire de Chessy formant l'Esplanade dite "des Parcs" (une partie de l'Esplanade François Truffaut).

La Cour Administrative d'Appel avait donné raison aux usagers : l'Esplanade est un espace public inaliénable, et les contrôles des clients peuvent être replacés à l'entrée des parcs à thème sans compromettre la sécurité.

**L'enjeu de ce procès est double :**

- Rendre l'Esplanade aux usagers, notamment aux usagers des gares routières et ferroviaires,
- Stopper la poursuite de la privatisation de ce secteur du Val d'Europe.

**La privatisation de l'Esplanade n'est en effet que la première étape d'un plan de privatisation bien plus vaste qui s'étendrait sur tout le secteur de l'avenue Paul Séramy. Pour les usagers des transports, il est indispensable que les deux séquences d'entrée sur l'Esplanade (Avenues René Goscinny au nord et Paul Séramy au sud) soient préservées.**

### LE PRÉFET DE RÉGION CONVOQUE LE MAIRE DE CHESSY !

Selon une source proche du dossier, le 2 septembre 2016, le "porte parole" de Disneyland, à savoir le Préfet de la région d'Ile-de-France, qui cumule également la fonction de délégué interministériel au projet EuroDisney, a convoqué le maire de Chessy dans son bureau à Paris.

Disneyland s'est en effet plaint des élus qui contrarieraient soi-disant ses ambitions immobilières.

Pour le cas de l'Esplanade François Truffaut, sur laquelle Disney entend développer ses commerces, le préfet soutiendrait l'occupation du domaine public par le parc et la privatisation progressive du secteur.

Ceci explique que le parc puisse continuer d'empêcher les riverains de traverser librement l'Esplanade.

Et peu importe les trois décisions de justice en faveur des usagers !

## RÉVISION DU PLU DU VAL D'EUROPE :

# DISNEYLAND ET EPAFRANCE DÉBOUTÉS PAR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR !

Cet été, le commissaire enquêteur nommé par le Tribunal Administratif de Melun pour instruire la révision du PLU intercommunal du Val d'Europe, s'est prononcé sur le statut juridique de l'Esplanade François Truffaut.

Au cours de l'enquête, Disneyland et EPAFRANCE ont une nouvelle fois tenté de remettre en cause le caractère public de l'Esplanade !

Selon eux, l'Esplanade ne serait pas une "Place urbaine / Parvis ouvert au public" car des parcelles vendues à Disneyland en 2010 (des acquisitions antérieures à celles du litige en cours) accueillent déjà un commerce (le World Of Disney) et qu'un autre est également programmé sur cette zone !

Notre collectif a aussitôt réagi en faisant valoir son point de vue au regard des trois décisions de justice déjà rendues.

C'est logiquement que le Commissaire enquêteur a rejeté les prétentions de l'établissement public et du parc d'attraction.



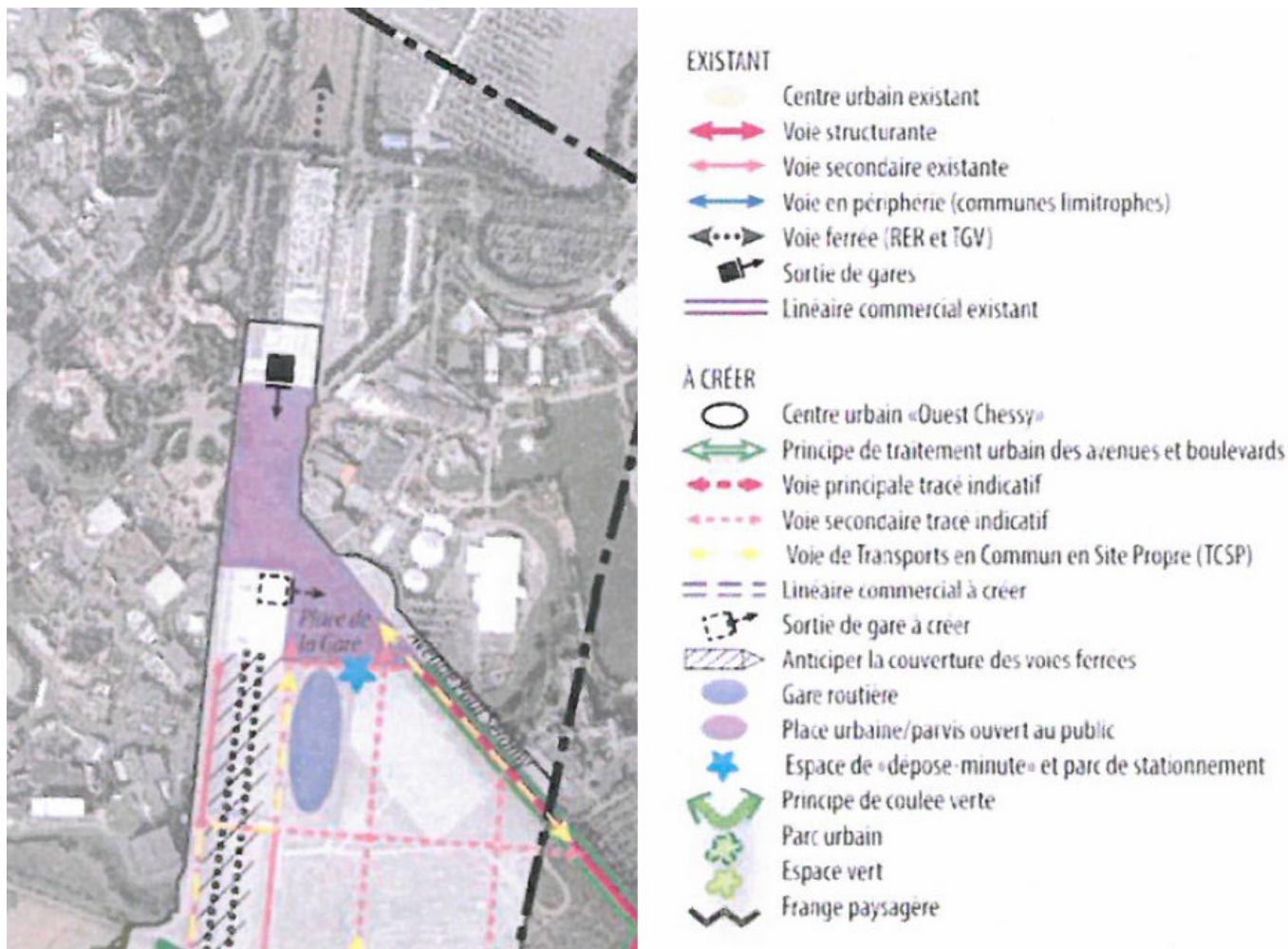
## ESPLANADE : réponse du commissaire enquêteur

### ***L'Esplanade François Truffaut est une place urbaine et un parvis ouvert au public***

- L'objectif visé par les élus du Val d'Europe, est la mise en oeuvre d'un urbanisme durable et d'une mixité fonctionnelle et sociale. Il est en effet souhaitable que les différentes populations du Val d'Europe (habitants, travailleurs, visiteurs, touristes...) puissent se rencontrer dans des espaces communs afin de ne pas se séparer de façon trop marquée
- 50% des flux des déplacements ferroviaires ne sont pas à destination des parcs de loisirs d'EuroDisney
- Le projet d'ouverture d'une nouvelle sortie Sud de la gare RER/TGV, près de la nouvelle gare routière, se fera sur une emprise publique de 5000 m<sup>2</sup> nommée "Place de la gare"
- Les études doivent se poursuivre, en concertation entre les différents partenaires, afin de définir précisément le périmètre et le fonctionnement de l'Esplanade publique
- La domanialité publique doit être respectée afin d'éviter tout risque de nouveaux contentieux
- La superficie de l'espace libre de l'Esplanade doit rester suffisamment proche de ce qui est énoncé dans l'actuelle OAP (*voir le plan en page suivante*)

## PLAN D'ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)

Ce plan montre l'emprise actuelle de la place urbaine ainsi que son extension au sud sur 5000 m<sup>2</sup> (une nouvelle place pour accueillir les futures gares RER et routière sud)



### RETROUVEZ SUR NOTRE SITE L'INTÉGRALITÉ DU RAPPORT

Celui-ci contient les réponses détaillées du Commissaire Enquêteur aux remarques d'EPAFRANCE, de Disneyland et celles du collectif Laissez-passer :  
Pages 106 – N° 56 / Pages 108 – N° 57 / Pages 108 – N° 58 / Pages 109 – N° 59

### LES RIVERAINS CONTINUENT DE RÉCLAMER :

- L'arrêt des contrôles des piétons réalisés par Disneyland, entreprise privée, sur l'espace public
- Le démantèlement des clôtures édifiées par le parc Disneyland sur le domaine public
- Le rétablissement par la préfecture du plan Vigipirate et ses patrouilles militaires de sécurité